

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FREBY Pierre-Jean -GANIEZ Mireille - LAURENT Anne Françoise - MACHARD Michel - SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT, excusé.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

Absent à l'ouverture de la séance, Monsieur Thierry DURAND est arrivé à 20h45.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 07 février 2012.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 19 janvier 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Indemnité de conseil à l'ancien Receveur municipal.
- 2) Forêt : Parcelle 21B : vente en bloc et sur pied.
- 3) Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : adhésion d'une collectivité.
- 4) Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2012.
- 5) Association des Maires Ruraux : adhésion 2012.
- 6) Personnel communal : remboursement des frais kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre des déplacements professionnels.
- 7) Dématérialisation des actes budgétaires : avenant à la convention.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône
Vosgienne

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Don par le C.C.A.S à la Commune du véhicule BERLINGO.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

2012/02-16-1- Don par le C.C.A.S à la Commune du véhicule BERLINGO.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les précédentes délibérations concernant l'éventuelle vente à la Commune du véhicule BERLINGO immatriculé 3942 TJ 88, propriété du C.C.A.S.

Etant donné que le véhicule sera mis à disposition du C.C.A.S pendant la campagne des Restos du Cœur, après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S, à l'unanimité, ont décidé de faire don à la commune du véhicule BERLINGO immatriculé 3942 TJ 88, date de 1^{ère} mise en circulation le 28/03/2001 et dont la valeur argus est estimée à 2 000€.

Monsieur le Maire fait part de sa décision dans le cadre de sa délégation, de l'acceptation de ce don.

Une convention sera établie entre le C.C.A.S et la Commune selon les termes suivants :

- Le véhicule sera mis à disposition du CCAS gratuitement dans la limite de deux voyages par semaine pendant la campagne des Restos du Cœur.
- Pour tout voyage supplémentaire, 0,35€/km seront facturés.
- Le véhicule sera dans un parfait état de propreté lors de chaque mise à disposition par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, d'imputer ce véhicule à l'actif du budget annexe "Site d'Aspersion des bois", étant donné de la mise au rebut du véhicule CLIO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'imputer à compter du 01.03.2012, le véhicule BERLINGO immatriculé 3942 TJ 88, date de 1^{ère} mise en circulation le 28/03/2001 et dont la valeur argus est estimée à 2 000€, à l'actif du budget annexe "Site d'Aspersion des bois".
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention passée entre la Commune et le C.C.A.S selon les termes cités ci-dessus.

2012/02-16-2- Indemnité de conseil à l'ancien Receveur municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien receveur municipal de la trésorerie de Darney, Monsieur JUND, nous a fait parvenir le calcul des indemnités de conseil pour l'année 2011 (gestion des comptes de la commune du 01.01.2011 au 28.02.2011, date de son départ de la trésorerie de Darney).

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 16 décembre 2010, il avait été décidé de verser 50% de l'indemnité de conseil pour l'exercice budgétaire de 2010, l'indemnité de confection du budget n'ayant pas lieu d'être versée étant donné que la commission élabore entièrement le budget principal et les budgets annexes de la commune.

Le montant brut de l'indemnité de conseil s'élève pour l'année 2011 à 38,47 € (2/12).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Pierre SOUHAIT) :

- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 pour cent du montant maximum de l'indemnité.
- **QUE** cette indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 3 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Thomas JUND, Receveur Municipal pour la période du 01.01.2011 au 28.02.2011.

2012/02-16-3- Forêt : Parcelle 21B : vente en bloc et sur pied.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit la destination de la coupe de la parcelle 21 B, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2012 :

🌳 Vente en bloc et sur pied.

2012/02-16-4- Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : adhésion d'une collectivité.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

🌳 La commune de LIGNEVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

🌳 **SE PRONONCE POUR** l'adhésion de la commune de LIGNEVILLE.

2012/02-16-5- Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc », association créée fin novembre 2009 et destinée à promouvoir la création, dans la région, d'un Parc Naturel Régional, outil le plus approprié pour maintenir, créer et développer une activité économique sur le secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc » pour l'année 2012.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2012 d'un montant de 25 €.

A ce stade de la réunion, Monsieur Thierry DURAND est venu rejoindre ses collègues Conseillers Municipaux.

2012/02-16-6- Association des Maires Ruraux : adhésion 2012.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2012 dont le montant annuel s'élève à 105 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

2012/02-16-7- Personnel communal : remboursement des frais kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre des déplacements professionnels.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, afin de permettre au personnel communal concerné de se faire rembourser les frais de déplacement occasionnés lors des déplacements professionnels autorisés par Monsieur le Maire, il convient de délibérer afin d'autoriser le remboursement de ces frais, selon les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, des personnels de l'Etat.

Le calcul des indemnités remboursées aux agents (en cas d'utilisation du véhicule personnel) se fera selon les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Si utilisation d'un autre moyen de transport, le remboursement des frais se fera sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires approuvés par Monsieur le Maire, à l'ensemble du personnel communal.

au vu des ordres de mission et décompte des frais transmis par les agents concernés (frais kilométriques, billets de train, ...).

2012/02-16-8- Dématérialisation des actes budgétaires : avenant à la convention.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, la commune de Monthureux-sur-Saône, en tant que membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC), a pu bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la Société OMNIKLES, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.

La transmission des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat, se fait désormais par voie électronique.

Une convention Actes avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité a été signée le 14 juin 2010.

La commune de Monthureux-sur-Saône a fait acte de candidature pour transmettre ses actes budgétaires par l'application Actes budgétaires, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il convient, par voie de délibération, de confirmer cette décision d'intégrer ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention Actes déjà signée, précisant les engagements de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 14 juin 2010 entre le Préfet des Vosges et la commune de Monthureux-sur-Saône pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Cet avenant précise les engagements de la collectivité concernant la télétransmission des documents budgétaires de chaque exercice.

Informations diverses.

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la réunion du vendredi 17 février concernant les travaux de voirie qui seront réalisés en 2012.
Monsieur Thierry DURAND précise qu'il faudrait employer le terme de "réunions de quartiers" au lieu de "réunions d'informations" et qu'il est regrettable que les riverains n'aient pas été invités autrement que par le flash info.
- Monsieur Pierre-Jean FREBY informe le Conseil Municipal qu'un nouveau site créé par l'Association des Maires, "515 communes dans les Vosges", est à disposition des collectivités, en proposant un maximum d'interactivité.
De nombreuses informations administratives pourront renseigner les administrés.

Un lien sera également intégré en première page afin d'accéder au site très complet de Monsieur Christian THIEBAUT.

Questions diverses.

De Monsieur Pierre SOUHAIT : les abords de la Maison de Retraite ne sont pas propres : les résidents ont tendance à jeter par les fenêtres leurs épluchures ainsi que d'autres détritius.
Le même problème se pose au bas du pont de la rue du Château : des personnes indécates prennent le bas du Pont pour un dépotoir.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 21h30.